

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL CONVOQUE EN URGENCE :

Convocation reçue le Vendredi 20 juin 2014.

Objet : demande de subvention pour le VAL, ancien locaux de la trésorerie, rue Auguste Beau

Le Maire se justifie sur le recours à l'urgence : Des subventions complémentaires sont possibles auprès du SIPPEREC, à condition de déposer le dossier avant le 30 juin. La somme en jeu est de 70 000 €.

Pour rappel : au CM du 28 mai 2014, une demande de subvention à la CAF, SIPPEREC et CG92 a été votée pour l'aménagement du centre de loisirs dans l'ancienne trésorerie : travaux 1 170 000 € TTC.

VOTE POUR du groupe TPC

CONSEIL MUNICIPAL

Dossiers du CM arrivés Mardi 17 mai à 18 h 54 au domicile des élus.

1. 1 - Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Un mail a été envoyé par le groupe Tous Pour Courbevoie (TPC) le 16 juin à la mairie pour informer le Maire de notre souhait de présenter des amendements au Règlement intérieur. Dans l'ordre du jour du conseil, ces amendements ne figurent pas.

Le Maire précise qu'il a reçu des amendements au Règlement Intérieur, mais qu'il n'a pas eu le temps d'en débattre avec sa majorité. Il demande que le texte soit voté en l'état pour permettre la tenue des commissions, et propose de réunir les groupes d'opposition en Septembre pour discuter des amendements. Une fois cette réunion organisée, et les amendements discutés, une modification du Règlement Intérieur sera inscrite à l'ordre du jour.

Le report du vote du Règlement intérieur va permettre de travailler plus loin pour proposer des amendements qui vont dans le sens d'une meilleure démocratie et respect des droits de l'opposition.

VOTE CONTRE le Règlement intérieur du groupe TPC, mais accord pour la tenue de la commission de septembre.

1B - Commissions

Ci-dessous, les candidats du groupe TPC présentés pour chaque Commission :

Urbanisme = Corinne Leroy-Burel
Finances = Alban Thomas
Scolarité = Joelle Paris
Social = Jean-Philippe Elie
Sport / Culture = Cécile Boucherie
Economie = Karim Larnaout

Tous les candidats sont élus.

2. Dénomination des bâtiments au sein de la Cité des Loisirs

La Cité des Loisirs est baptisée « Centre évènementiel »
Gymnase est baptisé Stéphane Wagner (ancien Maire Adjoint aux Sports de Courbevoie, décédé il y a quelques années)

Le nom pour le bâtiment Colombes sera déterminé plus tard, les élus majoritaires n'étant pas d'accord entre eux...

ABSTENTION du groupe TPC

3. Désignation des membres du jury de concours relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un gymnase et d'un parking dans le cadre du projet « Entrée de ville-Pont de Courbevoie » (JK)

Pour les personnalités compétentes :

- Monsieur GENTY, architecte
- Madame DJEBAR, architecte
- Monsieur BOUCAUD, architecte

La composition est la même que lors du premier jury réuni pour ce même dossier.
Il n'y a pas de personnalités intéressées conviées.

Calendrier de la procédure :

- Délibération pour la composition des membres et la fixation du montant de l'indemnité de concours par candidat : 7 novembre 2011
- Lancement de la publicité : 30 janvier 2012
- 1^{er} jury pour admettre les 5 candidats à poursuivre le concours : 12 avril 2012
- Délibération pour la nouvelle composition des membres du jury : 23 juin 2014

Pour information

- il s'agit d'un terrain vendu au promoteur moins cher qu'acheté auparavant. Le maire vit là désormais ...

- L'immeuble de logements privés a été construite bien plus rapidement que le gymnase à destination des Courbevoisiens...

Remarque de Cécile BOUCHERIE : Le gymnase Nokovitch a été démoli il y a plusieurs années. A l'époque il avait été dit aux habitants qu'il serait remplacé.

Réponse du Maire : « On n'a pas dit quand ! Et puis maintenant il y a le gymnase du centre événementiel, il ne peut y avoir un gymnase dans tous les quartiers. Quand on est sportif, on peut se déplacer... »

Candidate au jury : Cécile BOUCHERIE élue

Convocation pour le jury le 30 juin à 17 heures

4. **Charte des conseils de quartier**

La Mairie a envoyé un courrier à tous les conseillers de quartier (avant même leur désignation au Conseil municipal...), pour les féliciter et les convier à une réunion.

1) Comparaison avec villes similaires (dossier publié sur le blog du groupe TPC)

Malgré les quelques avancées de cette nouvelle charte (en gras dans le tableau comparatif), il reste 2 principaux problèmes :

- **La composition** (totalement maîtrisée par les groupes politiques, contrairement à la plupart des autres communes) et **l'absence de publicité des débats**.
- **La maîtrise totale de l'ordre du jour par l'élu** en charge du quartier et donc le peu d'espace laissé aux habitants pour se saisir réellement des dossiers municipaux

Echanges entre le groupe TPC et la majorité

Groupe TPC (Jean-André LASSERRE)

Il y a quelques points positifs, notamment un Vice-Président parmi les habitants.

Ouverture au public 2 fois par an...

Ces quelques avancées mises en avant sont contredites par les modalités de désignation des conseillers de quartier.

Le mode de désignation des conseillers de quartier par les groupes politiques n'est pas acceptable :

- Vous reproduisez un rapport de force identique au conseil municipal.
- Vous allez nous dire que vos choix ne sont pas politiques.
- Dans les villes de la même strate : tirage au sort, volontariat, appel à candidatures, ...
- Vous aviez l'occasion de faire autre chose, en prenant exemple y compris sur d'autres villes de droite.
- Vous avez un exemple de la charte nationale, avec des collègues associatifs, économiques, habitants et croiser les groupes de la vie locale.

C'est un grand regret car vous vous en tenez sur un mode de désignation dépassé.

Réponse de la majorité municipale

Des commissions et des commissions inter quartiers sont prévues. Ce ne sont pas des bureaux mais les conseils de quartiers pourront s'organiser ainsi s'ils le souhaitent. Ils seront désormais publics (2 fois par an) Il fut un temps où les villes procédaient par tirage au sort. Peu à peu, elles ont abandonné ces modes. Le volontariat est une désignation déguisée.

« Je fais confiance aux conseillers de quartier pour ne pas être sous mon joug ».

VOTE CONTRE du groupe TPC sur la Charte de Quartiers

5. Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées à Courbevoie par la Ville et les aménageurs de ZAC pour 2013.

Quasiment aucune acquisitions ni cessions, si ce n'est quelques m² pour achever des opérations en cours.

Vote POUR du groupe TPC

6. Nouvelles activités sportives pour le jeune public handicapé

Echanges entre le groupe TPC et la majorité

Coût de 8 € pour une heure de 17h45 à 18h45, hors vacances scolaires, soit environ 300 € par an.

Majorité municipale :

Le calcul a été fait en comparaison des enfants qui évoluent dans les associations. Calculé en fonction des animateurs, des intervenants spécialisés, avec un cout plus onéreux. Pendant les vacances, ils bénéficiaient de la gratuité.

Groupe TPC – Cécile BOUCHERIE :

Les tarifs sont chers et discriminants. C'est le tarif pour la tranche la plus élevée du quotient familial

Majorité municipale :

Les parents peuvent demander un complément à l'AEH pour financer cette activité.

Le groupe TPC envoie un courrier à la Ville avec les questions suivantes (la réponse sera publiée sur le blog du groupe TPC) :

- Existe-t-il un bilan des activités existantes ?
- Combien d'enfants ?
- Combien de demandes ?
- Quel cout pour la ville ?
- Pourquoi pas la mise en place d'un quotient familial ?
- Pourquoi pas une mutualisation de l'offre avec Puteaux dans le cadre de la Communauté d'agglomération qui dispose de la compétence « Sports »

VOTE POUR du groupe TPC

7. Equipements sportifs – Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

Questions du groupe TPC

- Une partie de la compétence « sport » est transférés à l'agglomération
- Quelle est la politique sportive de l'agglomération ?
- Existents-ils des tarifs préférentiels pour les habitants de Courbevoie et Puteaux dans les structures des 2 villes ?
- Le groupe TPC fait remarquer l'état de vétusté de certains équipements sportifs comme la piscine.

Echanges entre le groupe TPC et la majorité

Groupe TPC : Sur ces tarifs, on ne comprend pas bien pourquoi on vote cela en Conseil Municipal alors que l'agglomération dispose de la compétence. Y'a-t-il une harmonisation des tarifs entre Puteaux et Courbevoie ?

Eric CESARI, Président de l'Agglomération: Précision, la CASD a une partie de compétence mais seulement sur l'animation sportive.

Groupe TPC : Pour les habitants, il y a des intérêts à mettre en commun les équipements sportifs. Notamment pour les Courbevoisiens qui pourraient bénéficier des équipements Putéoliens. Est-ce que les Courbevoisiens pourront avoir les mêmes tarifs ?

Majorité municipale : Déjà, il y a une ouverture au niveau de la piscine avec Puteaux. Les tarifs ont été calculés par l'intercommunalité. Idem pour la patinoire. L'intercommunalité en décidera. Quant à la qualité des équipements, c'est quand même une piscine olympique...

Groupe TPC : Pour la piscine : tarif annuel de 310 € à Courbevoie et 264 € à Puteaux. A Courbevoie, tarif réduit uniquement pour les plus de 60 ans, mais pas de tarif réduit pour les jeunes, les invalides, ...

Majorité : Les tarifs de la piscine et de tous les équipements, n'ont pas été augmentés depuis longtemps.

Groupe TPC : et cette année ils augmentent ! Et plus chers que toutes les communes avoisinantes ! Comparé avec Asnières, Colombes, Puteaux, c'est plus cher !

Majorité : On ne va pas faire ce débat ici !!!!

ABSTENTION du groupe TPC

Les comparatifs du prix des entrées à la piscine en juin 2014 sont publiés sur le blog de TPC

8. Course à pied « Noctambules » - convention de partenariat

La Course est organisée par la société "INFINIMENT SPORT"

<http://www.10km-lanoctambule.fr/>

C'est le Maire qui ouvre la course et assure la remise des prix.

Contribution de la Ville :

La Ville contribue à hauteur de 25 000 € TTC + mise à disposition de personnels (Services techniques, Police municipale) + matériels (sono, tente, scène, barrières Heras, tables, chaises, plantes, panneaux municipaux sur voies publiques, groupe électrogène) + mise à disposition de l'espace JP Rives + Centre évènementiel, service de nettoyage post course, espaces de communication...

Vote POUR du groupe TPC

9. COMPTE DE GESTION

Ce document reflète le travail du Trésor public. Il doit être parfaitement conforme au compte administratif présenté par la Ville, ce qui est la cas.

Vote POUR

10. Approbation du compte administratif 2013 du budget de la Ville

Echanges entre le groupe TPC et la majorité (sur toutes les délibérations concernant le vote des différents comptes administratifs (budget principal et budgets annexes) :

Groupe TPC - Alban THOMAS :

Concernant le compte administratif qu'on nous demande de voter, j'aurai déjà un certain nombre de questions puisque je n'ai pas pu les poser en commission des finances, tout juste créée ce soir.

Parmi les dépenses de fonctionnement (qui ont augmenté de 5 M€ soit 3% entre 2012 et 2013), on remarque une subvention en forte hausse de 4,8 à 6,2 M€, je suppose que c'est la cantine municipale et les parkings souterrains ?

Si nous allons maintenant dans les comptes de la cantine, le point le plus saillant est la forte hausse du contrat de prestation de service pour les repas livrés aux écoles en liaison froide (+14% pour atteindre près de 3 M€), pourriez-vous nous en expliquer les raisons ?

Si nous allons dans les comptes des parkings souterrains, là aussi c'est le contrat de prestation de service pour la gestion des parkings qui augmente le plus (+11% à près de 4 M€), quelle en est la raison ?

Enfin, qu'est ce qui justifie des « divers frais de maintenance » en hausse de plus de 25% à l'échelle de la Ville ?

J'ai ensuite regardé les volumineuses annexes. Les comptes des associations recevant plus de 75 k € de subventions ou étant subventionnées à plus de 50% par la ville doivent publier leurs comptes. On y voit aussi les rapports des délégataires de service public comme les crèches et la fourrière.

J'en retire quelques questions :

- *La dette augmente de 68 millions d'euros. Avec des emprunts à taux variables. Des taux bas qui pourraient forcément augmenter ? Y'a-t-il un risque ?*
- *Pour plusieurs associations, dont le Centre Culturel qui représente à lui seul la moitié des subventions de toutes celles versées aux associations de la ville, pourquoi ne disposons-nous que des comptes 2012 qui ont donc 1 an et demi ? Nous trouvons ce retard dommageable au travail de contrôle des deniers publics qui est le vôtre, et le nôtre !*
- *Pourquoi l'association des commerçants de Courbevoie, qui a reçu une subvention de 30 000 euros en 2013, affiche-t-elle un bénéfice de 16 000 euros ? Dès lors, pourquoi sa subvention 2014 a-t-elle été reconduite à 30 000 euros en 2014 ?*

- *Enfin, concernant la fourrière, le tarif pour un enlèvement est passé en seulement 3 ans de 2009 à 2012, de 91 à 113 euros. Qu'est ce qui justifie dans la DSP une telle envolée de 25% en 3 ans ?*

Après ces questions, voici l'analyse que nous faisons de ce CA.

Nous notons qu'un certain effort de sobriété a été conduit sur les dépenses à caractère général relevant directement de la mairie (poste stable malgré la hausse des coûts de l'énergie, mais grâce peut-être aussi à des dépenses qui ont été passées en dépenses électorales).

Cependant, il est remarquable de voir que les plus fortes hausses sont souvent liées à des prestations de service ou des DSP (cantine, parking souterrains, fourrière), et certains dons à des associations.

Il nous semble que tout cela devrait interpeller votre équipe, et l'effort du contrôle des deniers publics, au-delà des services municipaux, chez les prestataires, les délégataires mais aussi les associatifs, devrait être fortement accentué.

Peut-être faut-il aussi s'interroger sur les conditions offertes à certains délégataires.

Sur le côté investissement, nous notons un taux de réalisation en hausse à 88%, ce qui signifie tout de même qu'environ 10 M€ qui étaient prévus en investissement n'ont pas été réalisés l'année dernière.

Notamment, le secteur de l'action économique, déjà traditionnellement très faible à Courbevoie malgré les discours lénifiants (3% des dépenses de fonctionnement et 6% des subventions seulement), n'a un taux de réalisation que de 45% !

Le secteur sécurité et salubrité publics n'a vu une réalisation que de 40% de ses investissements !

Pour conclure, le fait marquant financier de cette année 2013 restera le nouvel emprunt de 70 M€ pour financer la Cité des loisirs, qui consacre un triplement de la dette en 2 ans seulement (134 M€), soit maintenant plus de 1500 euros par habitant quand la moyenne des villes de notre taille est à 1440. Pour compenser, nous avons noté des rentrées d'impôts et taxes en hausse de 10% en 2013 grâce à la hausse des taux d'impôts, mais aussi grâce à un excellent rendement de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises des entreprises, de la Défense notamment.

Toute médaille à un revers, Courbevoie est très dépendante de la santé du quartier d'affaires qui connaît maintenant des taux de vacance importants, faute d'avoir anticipé sa nécessaire mutation et réhabilitation, de sa dalle notamment.

Sans doute pour toutes ces raisons, votre majorité a décidé d'une nouvelle hausse des taux d'impôt en 2014.

Vos remarques très préoccupées sur la baisse des concours de l'Etat. Rappel des chiffres : 70 % des recettes en provenance de La Défense. 10 % provient de l'Etat. C'est donc très mitigé. Sur La Défense, ce n'est pas juste la livraison de nouvelles tours qui augmente la vacance.

La notion de qualité est également importante. Ainsi que le DD.

Intervention de Monsieur le Maire :

Se plaignant du montant exorbitant du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, qui a vocation à faire contribuer les communes les plus riches aux communes les plus pauvres (14 Millions € en 2014), le Maire déclare « Nous ne sommes pas une ville riche. Nous sommes une ville moins pauvre que les autres ! »

Pour rappel, Courbevoie est la 3^{ème} ville la plus riche après Puteaux et Neuilly.

ABSTENTION du groupe TPC

11. Approbation du Compte administratif 2013 du budget annexe cantines et parking

ABSTENTION du groupe TPC

12. Affectation du résultat du CA 2013 ville, cantines, parkings

ABSTENTION du groupe TPC

13. Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs

Questions du groupe TPC

- Quels emplacements sont concernés ?
- Quid des condamnations récentes sur ce sujet ?
- Quels changements de procédures suite à la condamnation ?
- Quelle a été la recette de cette taxe en 2013 ?
- et j'insiste sur l'affichage illégal et l'immobilisme de la ville à cet égard.

Groupe TPC – Joëlle PARIS : Cette exonération est-elle quantifiable ? Quel manque à gagner ?

Majorité municipale : Cette exonération touche les surfaces inférieures à 7 m².

Groupe TPC : Il y a quelques mois, nous avons appris que la ville avait été condamnée par « Affichage de France ».

Monsieur le Maire : Les panneaux se retirent petit à petit. Sur 30, une vingtaine sont déjà partis. Il en reste une dizaine. Ce droit a été mis en recouvrement.

Groupe TPC : Les totems d'orientation font la part belle à la pub par rapport au service local d'information.

Majorité municipale : C'est utile pour les habitants et les commerçants. La partie orientée vers les usagers donne une bonne information aux habitants.

Groupe TPC : Mais cela n'enlève pas les panneaux sauvages, notamment au Faubourg de l'Arche

Monsieur le Maire : « C'est parce qu'ils sont indisciplinés au faubourg de l'arche ! »

VOTE POUR du groupe TPC

14. Redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers

Les montants de la redevance n'ont pas augmenté

VOTE POUR du groupe TPC

15. Avenant n° 1 aux marchés relatifs aux travaux, entretien et maintenances des ascenseurs monte-charges et escalier mécaniques.

Le groupe TPC rappelle que les escalators ne fonctionnent pas, et que c'est la même entreprise qui est retenue...

Le Maire répond qu'il se va renseigner auprès des services techniques.

VOTE POUR du groupe TPC

16. Conception-réalisation de la Cité des Loisirs, partie festive, d'un gymnase, d'un parking et d'une cuisine centrale – avenant n° 2

Contexte : Cet avenant intervient alors que les travaux sont achevés et le bâtiment inauguré.

IL s'agit de régulariser les travaux supplémentaires réalisés peu avant l'inauguration.

Parmi les travaux les plus significatifs compris dans l'avenant :

- Modification de la pierre de façade 175 K€ (choix esthétique)
- Double vitrage 150 K€ (non compris dans le programme initial...)
- Groupe électrogène 130 K€ (non compris dans le programme initial)
- Revêtement de sol du parvis (choix esthétique) 270 K€
- Contrôle d'accès 280 K€ (non prévu dans le programme initial...)
- Toiture acoustique (non prévue dans le programme initial) 95 K€

Pour payer une partie de ces travaux, réduction de la surface de panneaux photovoltaïques pour 155 K€...

Groupe TPC – Corinne LEROY BUREL

Echanges entre le groupe TPC et la Mairie

Groupe TPC:

Ce 2eme avenant montre une importante augmentation du cout du projet
Nous voudrions savoir si les nombreuses réserves lors de la réception du bâtiment sont levées

Majorité municipale :

Concernant la modification de la pierre de façade, l'architecte a proposé un changement pour remplacer la pierre des Yvelines par du travertin afin d'améliorer la qualité architecturale du bâti. Le double vitrage est une demande de la ville. L'agora est fermée et non chauffée. Il est donc jugé utile, afin d'améliorer le confort thermique, de mettre un double vitrage.

Il y a eu également une proposition des entreprises de réduire le vitrage sur une cour urbaine. Concernant les panneaux voltaïques, le bureau d'étude a surdimensionné le bilan énergétique du bâtiment. Aujourd'hui, il y a 1450 m2, ce qui est suffisant pour les normes et qualités en la matière.

Groupe TPC :

Ça veut dire que ça a été mal évalué dès le départ.
Il y a aussi beaucoup de jours de pénalités.
Quelles ont été les demandes de la ville en la matière ?

Majorité municipale :

C'est un travail d'équipe avec les prestataires.

Il y a eu négociation avec les entreprises.

Initialement, le groupement d'entreprise prévoyait une facturation de l'ensemble des coûts de l'ordre de 3 M€. En plus de ces 3 M€, il y avait une demande de délai de 204 jours supplémentaires.

Par rapport aux 3,8 M€ demandés par le groupement, la somme est passée à 2,4M€. Et un délai allongé de 60 jours et non 204 jours.

Avec des moyens supplémentaires payés par la ville pour un bâti livré plus vite.

Groupe TPC : Que représente dans l'avenant le montant des pénalités ?

Majorité municipale : Ces pénalités négociées et acceptées par le groupement couvrent les pénalités de retard jusqu'au 14 avril.

Groupe TPC : Pourquoi le bâtiment a été livré le 14 avril, alors qu'il restait de nombreux travaux de finition ? Quelles sont les réserves ?

Monsieur le Maire : Il y a toujours des réserves !

Vous allez venir faire le tour avec l'architecte ! Vous verrez que c'est un bâtiment exceptionnel !

Groupe TPC.

Peut-on avoir les Procès-verbaux des réserves ? Nous avons constaté des choses bâclées

Monsieur le Maire : C'est normal !

Groupe TPC : J'ai bien noté que nous aurons le PV de réception

Monsieur le Maire : Vous pourrez le consulter en mairie.

Groupe TPC Le bâtiment a été réceptionné le 14 avril et inauguré le 23 mai.

Après le spectacle de Florence Foresti, quelle est la suite de la programmation ?

Monsieur le Maire : Cela n'a rien à voir avec la délibération.

VOTE CONTRE du groupe TPC sur l'avenant n° 2

17. Approbation des tarifs des salles municipales

Un tableau comparatif des tarifs des salles entre Courbevoie et d'autres villes est sur le Blog de TPC.

On constate que les tarifs sont très élevés pour les Courbevoisiens et les associations.

VOTE CONTRE du groupe TPC

18. Garantie d'emprunt au profit de l'OPH Courbevoie Habitat pour la réhabilitation de la résidence rue Ségoffin.

VOTE POUR du groupe TPC

19. Décision modificative n° 2

+ 780 000 € pour le pole festif (correspondant à l'avenant n° 2 ci-dessus)
+ 1 000 € Condamnation de la ville sur l'antenne Free
- 532 000 euros de pénalités de retard

Subventions aux associations

Commerçants des marchés = 10 000 € d'acompte
« Pattounes sans toit » = 3 000 €
Cité des Fleurs = 70 000 € par Courbevoie
SFOC : 15 000 € pour le meeting

VOTE POUR du groupe TPC (uniquement pour les subventions aux associations)

20. Logement social – objectif de réalisation pour la période 2014-2016.

Intervention Groupe TPC – Karim LARNAOUT

En appelant à voter ce soir pour cette délibération, vous demandez au conseil municipal de valider un objectif fixé à 290 logements sociaux jusqu'en 2016, conformément au renforcement de la loi SRU.

Rappelons que ce renforcement a pour objectif de répondre à l'urgence en matière de logements sociaux en portant les seuils de production à 25 % dans les zones tendues, et on ne peut que s'en féliciter.

Cependant, vous avez choisi de placer la ville juste dans le seuil minimum imposé par la loi.

En cela, vous démontrez que le choix pour les 3 années à venir relève plus d'une simple formalité visant à se mettre en conformité vis à vis de la loi.

Les constructions prévues répondent-elles réellement aux attentes des populations ? Pas vraiment.

En matière de logement social, Courbevoie n'a construit que du PLS (prêt locatif social) les années précédentes ; La délibération de ce soir indique que, 87 logements seront à nouveau du PLS dans les 3 années à venir.

Pour mémoire, qui a accès au PLS ? En moyenne six Français sur dix ont des revenus qui les rendent éligibles au logement social. Sur cette proportion de 60 % de la population, seuls 10 % ont des revenus leur permettant d'accéder à un logement en PLS.

Exemple de PLS à Courbevoie : un logement étudiant de 24M2 dans le faubourg de l'Arche à 800 € par mois.

Le constat est que ce type de logement ne répond pas vraiment aux objectifs de logement social, et aboutit même à exclure des ménages aux revenus plus modeste, ce qui n'est pas acceptable et pas dans l'esprit de la loi.

La crise du logement est nationale et elle appelle à un effort de toutes les communes. A Courbevoie on construit beaucoup de PLS tout en attendant la mise en place d'un PLH (Programme local de l'habitat). L'intercommunalité que vous présidiez Monsieur Le maire, en avait voté le principe en 2011, mais depuis, rien n'est sorti. Est-ce par faute de temps, ou de moyens ?

Le marché du logement est aujourd'hui totalement figé sur la ville, et pour les nouveaux Courbevoisiens aucun programme d'ensemble conséquent n'a été prévu pour les accueillir ; 3000 entre 2009 et 2013 auxquels auraient pu s'ajouter les salariés des nouvelles tours de la Défense.

Mais aujourd'hui quel choix est-il laissé à ces nombreux habitants existant ou potentiels, comme pour les jeunes natifs de Courbevoie qui démarrent dans la vie et qui ne pourront pas se loger dans la ville où ils ont grandi.

L'objectif de logements sociaux que vous proposez de construire dans les 3 ans à venir, est malheureusement très insuffisant, et ne répond pas aux problèmes qui se posent aux habitants de cette ville.

Majorité municipale : Pénurie de logements sociaux comme dans toutes les autres villes.

La Préfecture en a récupéré 1300 dans le cadre de la loi Dallo.

Des pistes de réflexion sont en cours pour arriver aux 25% obligatoires.

Jean-André Lasserre : Nous attendons le PLH avec impatience (en cours d'élaboration à la Communauté d'Agglomération depuis des mois...)

ABSTENTION du groupe TPC

21. Etudes surveillées : convention avec la direction académique de l'EN 92

Pour le groupe TPC, Cécile Boucherie, enseignante à Courbevoie, ne prend pas part au vote.

VOTE POUR du groupe TPC

22. Convention de Délégation de Service Public (DSP) pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « le petit prince 2 » - choix du délégataire

Intervention du groupe TPC – Jean-Philippe ELIE

Si nous ne pouvons que constater le sérieux de la procédure de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion de la structure d'accueil « Le Petit Prince 2 », nous nous interrogeons néanmoins sur les mesures de contrôle mises en place par la ville dans le cadre des DSP.

Le précédent « People and Baby » a montré que la mairie n'a pas exercé, en 2012 et 2013, de véritable contrôle sur les délégataires de service public en en charge des crèches et autres structures liées à la petite enfance. La municipalité s'est en effet contentée de la remise, par les délégataires, de documents obligatoires pour assurer un simple contrôle administratif et financier, laissant à la Caisse d'allocations familiales et au conseil général le soin de réaliser le contrôle technique et médical.

Même si ce dernier relève bien des deux organismes précités, il est illusoire de penser que ce soit suffisant pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants. En effet, le conseil général via la PMI n'exerce dans les faits qu'un contrôle au mieux triennal sur les crèches. Par conséquent, nous aimerions connaître les moyens mis en œuvre par la mairie en matière de contrôle des crèches en DSP.

Enfin, nous souhaiterions savoir où en est l'affaire « People and Baby ».

Majorité municipale :

La Ville compte 2 100 berceaux. C'est une politique volontariste. Nous assumons le choix de passer en Délégation de Service Public, en crèche municipales, en crèches privée, pour apporter de nombreuses solutions de garde pour les parents.

Conseils de parents dès septembre pour faire participer les parents aux règles de la crèche (espace d'info et d'échanges avec la direction).

Echanges entre la majorité et le groupe TPC

Groupe TPC : Pourquoi l'opposition n'est-elle pas représentée dans la commission d'attribution de crèches ?

Majorité municipale : La Commission d'attribution des crèches, n'est pas un lieu politique : commission élargies avec des professionnels de la petite enfance, directrice de crèches...

Groupe TPC :

Monsieur le Maire, avec l'épisode du scandale des HLM, qui n'est toujours pas terminé, nous voulons la transparence. Dans les commissions d'attribution des logements, des crèches... Quand les élus de l'opposition participent par la loi à des commissions, on constate que tout se passe bien, alors pourquoi ne pas l'étendre à toutes les commissions. Pourquoi ne pas utiliser la pratique du scoring ?

Quels sont les critères d'attribution ?

Majorité municipale : Les Courbevoisiens, dossiers les plus anciens, parents qui travaillent tous les deux, familles monoparentales, fratries, handicap...

Le groupe TPC demande la communication écrite des critères d'attribution des logements et des crèches. Un courrier en ce sens est envoyé.

VOTE POUR du groupe TPC

23. Convention de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la structure d'accueil du jeune enfant « Armand Sylvestre » - Avenant n° 2

Prolongation de 5 à 6 ans pour harmoniser avec les autres DSP de crèches

Groupe TPC :

« Dans le cadre de la prolongation de la convention de délégation de service public signée avec la structure d'accueil « Armand Sylvestre », il a été décidé de fixer le montant horaire par enfant à 1,40 € net au lieu de 2,01 € actuellement. Qu'est-ce qui justifie cette réduction de la participation municipale ? »

Majorité municipale : « Armand Sylvestre était dans les premiers contrats de DSP passées. Nous prolongeons avec une économie substantielle.

VOTE POUR du groupe TPC

24. Convention de DSP pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Armand Sylvestre » - principe de mise en concurrence

VOTE POUR du groupe TPC

25. Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une Installation classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par la société de distribution SDCC

La biomasse bois, cela peut paraître d'emblée plus écolo que le fioul, mais cela pose aussi des pb d'approvisionnement bois (par camions diesel). L'impact du transport n'a pas été intégré à l'Enquête publique.

Du fait de l'absence de position claire de l'autorité environnementale,

ABSTENTION du groupe TPC

26. Avenants n° 2 aux marchés de travaux d'entretien des espaces verts

Déjà passé en Commission d'Appel d'Offres

VOTE POUR du groupe TPC

27. Avenant n°1 au marché de travaux d'entretien de la voirie communale

Déjà passé en Commission d'Appel d'Offres

VOTE POUR du groupe TPC

28. Marché de MOE pour la requalification de la Place Hérold – indemnisation des candidats

Le montant de l'indemnisation (16 000 €) est connu des candidats depuis le **27 mai 2014 (soit 1 mois avant le vote de la délibération)**.

Groupe TPC :

« Quel est le programme de cette opération » ? (montant des travaux de 4 522 500 € HT)

Majorité municipale :

Il s'agit d'une grande place urbaine, respecter le transit, pour que la Ville ne soit plus un passage mais que l'on souhaite s'y arrêter. Grand projet paysager en perspective, élargir aux 4 voies. Perspective avec l'église au bout depuis la rue. On a donné une image, mais on attend que les équipes apportent d'autres idées. La place n'est toujours pas aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), ce sera donc imposé dans le programme. Obligation de travailler en 2 temps car la rue est départementale et qu'il faut travailler avec le Conseil Général. La Place Hérold ne se limite pas à cet espace, mais va jusqu'à la rue de Bezons. Elle s'inscrit dans le cadre des aménagements du cœur de ville. Les travaux déjà réalisés resteront et donneront le ton sur les futurs aménagements.

VOTE POUR du groupe TPC pour l'indemnisation des candidats

29. Festival Atmosphères –Edition 2015-2016 et 2017.

La ville verse 100 000 € en subvention chaque année : 22 000 € d'acompte + 68 000 € + 10 000 € en fin de festival + 56 000 euros en valorisation matériel

Le groupe TPC demande budget consolidé du festival ...
Festival de 500 000 euros (+ 100 000 environs par rapport à l'an dernier)

Echanges entre le groupe TPC et la majorité municipale

Groupe TPC :

Quelle part du budget consacrée aux films ?

Majorité municipale :

Il n'y a pas que les films. Il y a des conférences, des expositions, du spectacle vivant spécial pour le festival, les acteurs qui viennent lire des textes ... On prend tous les aspects de la culture avec une dimension Développement Durable.

« Nous passons au stade du sensible et de l'intérieur ».

Groupe TPC :

Quel est le budget total du festival ?

Majorité municipale :

La subvention de la ville est fixe. Si on veut augmenter nos prestations, ce sera par des prestations et des sponsors. Subventions du Conseil Générale, du Conseil Régional, de l'ADEME.

Groupe TPC :

Quel est l'apport de ces sponsors pour ce festival ?

Majorité municipale :

Toyota fournit des voitures ...

Budget total de 468 000 euros (supérieure à l'année dernière)

VOTE POUR du groupe TPC

30. Règlement intérieur et dossier de candidature du Printemps des Artistes

Ouverture des "ateliers d'artistes" amateurs ...

VOTE POUR du groupe TPC

31. Tarif annuel d'inscription aux cours de l'Atelier du Théâtre Citoyen à compter du 1^{er} septembre 2014.

Groupe TPC :

On passe de 37 à 45 € pour un meilleur engagement des enfants et des parents. Est-ce le seul moyen de fidéliser ? Pourquoi ces défections en cours d'année ?

Augmenter oui, pourquoi pas, mais avec un quotient familial !

Majorité municipale :

« Ce n'est que le prix d'un paquet de Marlboro »

VOTE POUR du groupe TPC

32. Tarifs périscolaires

Groupe TPC :

On constate une baisse des tarifs par rapport à une précédente délibération, mais l'accueil était gratuit avant le matin.

Les parents sont remontés contre ces tarifs.

Comme c'est à l'encontre de l'esprit de la réforme des rythmes scolaires.

A Paris, il y a cantine le mercredi pour tous ceux qui le souhaitent.

Majorité municipale :

La réforme est un vrai problème

Paris revoit sa réforme. Après 10 mois, cela marche mieux. L'organisation de cette réforme, nous la faisons pour le bien-être des enfants. Nous le faisons dans les meilleures conditions possibles.

Nous continuons à appliquer ce qui a été fait dans le premier décret. Le contenu est là. En termes de prix, nous avons baissé les tarifs, malgré une augmentation de la cantine de 1,5 %.

VOTE CONTRE du groupe TPC

33. Gestion de l'enlèvement des véhicules motorisés sur le territoire de la commune et mise en fourrière et gardiennage de ces véhicules – principe de mise en concurrence

VOTE POUR du groupe TPC

34. Dispositif de verbalisation électronique – convention relative à sa mise en œuvre sur le territoire de la commune.

VOTE POUR du groupe TPC

35. Création d'un comité technique commun à Courbevoie et au CCAS

Obligations légales dues à l'arrêté du 3 juin 2014

VOTE POUR du groupe TPC

36. Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Le groupe TPC demande à nouveau le tableau du personnel municipal que nous n'avons toujours pas reçu

VOTE POUR du groupe TPC

37. Mise à jour règlementaire du régime indemnitaire du personnel

Demande de visite des services pour les élus de l'opposition : Le Maire accepte
L'organigramme des services sera transmis à ce moment-là.

VOTE POUR du groupe TPC

38. Indemnités de fonction aux élus municipaux.

406 € par élu

ABSTENTION du groupe TPC

39. Convention de partenariat avec l'Association Lud'Éveil.

Intervention du groupe TPC : Jean-Philippe ELIE

Dans l'exposé de la délibération, il est clairement indiqué que le renouvellement pour une année de la convention de partenariat avec l'association Lud'Éveil doit permettre à celle-ci de « poursuivre l'évaluation de son projet pédagogique avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). » Or, après consultation de la délégation territoriale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé le 20 juin dernier, il s'avère que l'ARS n'a strictement aucun contact avec Lud'Éveil.

De fait, l'association ne dispose d'aucune autorisation administrative délivrée par l'ARS, et encore moins d'un agrément. Ce qui pose un certain nombre de questions. En premier lieu, Lud'Éveil n'a pas déposé de demande d'autorisation administrative, alors qu'elle est normalement censée le faire. Par conséquent, en raison de cette absence d'autorisation, l'association n'est pas reconnue comme structure médico-sociale, ce qui ne lui permet pas d'employer des professionnels.

Cette impossibilité à recruter des personnes qualifiées fait que l'association s'appuie donc sur des bénévoles non professionnels, ce qui interroge sur la qualité de la prise en charge des enfants mais également sur le contrôle des actions de Lud'Éveil. En effet, l'ARS n'a jamais contrôlé cette dernière et nous ne savons pas si la mairie, dans le cadre de la première convention signée, a procédé de son côté à une évaluation de l'association.

Enfin, et certains pourront le déplorer, la méthode développementale dite des 3i (individuelle, intensive, interactive), à laquelle Lud'Éveil a recours, n'est pas reconnue pour l'instant par la Haute autorité de santé.

De fait, nous nous trouvons dans un no man's land juridique où l'association mais également ses partenaires seraient directement responsables en cas de problème. Il est d'ailleurs à noter que Lud'Éveil enregistre sur support vidéo les séances avec les enfants, ce qui ne manquera pas de soulever des problèmes éthiques.

Étant donné ces éléments, le groupe Tous pour Courbevoie s'abstiendra donc lors du vote de la délibération, tout en soulignant qu'au vu de la pénurie cruelle de structures d'accueil pour enfants autistes, les actions de l'association Lud'Éveil et de ses bénévoles – dont l'altruisme et l'implication ne sont absolument pas remis en cause – doivent être soutenues par la ville.

La méthode des 3I est mentionnée dans le rapport de l'HAS. La fin de l'étude est estimée en 2016. La délibération est erronée.

Majorité municipale :

La méthode des 3i est considérée comme émergente. Fin des études en 2016.

Groupe TPC :

J'interroge la ville sur le contrôle de cette association. L'ARS n'a aucun contact avec Ludéveil, contrairement à ce qui est mentionné dans la délibération.

Majorité municipale :

Nous allons reposer la question à l'association.

Pour les vidéos, elles sont enregistrées et stockées 1 mois. 1 permanent regarde les vidéos et c'est retravaillé par la psychologue. Les parents et bénévoles ont signé un document.

Mais Ludeveil a été reçu par le ministère de la santé. J'y suis allé avec mes collègues et je peux vous dire que certains ont fait de gros progrès. Nous sommes en attente de l'agrément de l'ARS car il y a des contacts qui ont été pris avec l'association.

Disons que ... je vois les progrès !

J'ai vu un petit black, c'est l'enfant dans sa bulle ...c'est de l'autisme ... et ils ont besoin. Et pas loin de 300 personnes sont au contact des 5 enfants.

Le nécessaire est fait.

Questions orales

Questions orales du groupe TPC envoyées à la Ville le 18 juin à 17h39.

1 : Qu'avez-vous prévu pour végétaliser le parvis de la Cité des loisirs qui compenserait les arbres coupés ?

Replantation de 35 arbres, élargissement du parvis, pose de grandes jardinières.

2 : Qu'est-il prévu pour les Courbevoisiens qui ne partent pas en vacances cet été ?

Liste de tous les équipements qui sont ouverts à Courbevoie (sports, culture, voyages pour les enfants, centres de loisirs...)

3 : Qu'en est-il de l'étude urbaine sur « Cœur de Ville » et pourquoi cette étude n'est-elle toujours pas présentée en conseil municipal alors que deux consultations de maîtrise d'œuvre sont en cours de publicité (Place Hérold et axe commerçant Bezons / Marceau) ?

L'étude urbaine a été présentée lors de plusieurs réunions en Mairie, ou les principaux projets ont été évoqués.

Les deux consultations en cours s'intègrent dans cette étude.

Le groupe TPC demande par écrit la communication du rapport final.

Fin du Conseil Municipal à 2 heures du matin.